



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17décembre 2025

Le conseil municipal s'est réuni à la salle Henri Bonnet sous la présidence de Monsieur le Maire, JEAN-PAUL ALPHONSOUT.

PRÉSENTS : ALPHONSOUT Jean-Paul, BASSET Jean-Paul, DE CARVALHO Jacques, DE MIJOLLA Thomas, DEZIEUX René, FERINCZEK Jérôme, GAUTHIER Daniel, JOUVE Nicolas, LACOMBE Jean-Pierre, LEGER Laurent, LEGRAND Jean-Paul, MASSIAS Hervé, MONCOURIER Stéphanie

ABSENTS : DELBAST Maryline excusée donnant procuration à DEZIEUX René, DUPONT Sophie excusée donnant procuration à MASSIAS Hervé, NOILHETAS Danielle excusée donnant procuration à LACOMBE Jean-Pierre, PRADEL Patricia excusée donnant procuration à BASSET Jean-Paul, SIBIAL Sandra excusée donnant procuration à JOUVE Nicolas, VITTORI Lionel excusé donnant procuration à FERINZEK Jérôme

La vérification du quorum et l'enregistrement des procurations sont effectués pour débiter la séance.

- Plusieurs procurations sont enregistrées pour s'assurer que le quorum est bien atteint :
 - Danielle Noilhetas excusée donne procuration à Jean-Pierre Lacombe.
 - Maryline Delbast excusée donne procuration à René Dézieux.
 - Sophie Dupont excusée donne procuration à Hervé Massias.
 - Sandra Sibial excusée donne procuration à Nicolas Jouve.
 - Lionel Vittori excusé donne procuration à Jérôme Férenczek.

Un total de 13 personnes présentes et 6 procurations est constaté, soit 19 voix.

La séance est ouverte à 21 heures 10.

Nomination du secrétaire de séance

Jean-Paul Basset est désigné secrétaire de séance.

Procès-verbal du conseil précédent

- Le procès-verbal du conseil municipal du 17 juillet a été soumis à approbation.
 - Aucune observation n'a été formulée par les membres présents.

Le procès-verbal du conseil précédent est approuvé à l'unanimité. - Il n'y a eu ni vote contre, ni abstention.

Construction d'un columbarium au cimetière de Vaux.

- La discussion porte sur l'approbation d'un devis pour la construction d'un columbarium dans le cimetière de Vaux, qui n'en possède pas actuellement.
- Le devis de l'entreprise Fraysse s'élève à 2 900 € TTC, fourniture et pose incluses.
- Le columbarium initial comprendra trois cases extensibles, réalisées en granit de Saint-Salvy, identifiées comme étant de couleur grise.
- Le conseil discute brièvement de la tarification et de la durée des concessions, qui est de 15 ans.
- Il est confirmé que la récupération des concessions du columbarium à Sarroux est terminée.

Le devis de 2 900 € TTC de l'entreprise Fraysse pour le columbarium est approuvé à l'unanimité. - Il n'y a eu ni vote contre, ni abstention.

Convention de participation à la protection sociale complémentaire (santé) proposée par le CDG 19.

- Le conseil doit acter la mise en œuvre de la participation de l'employeur à la mutuelle des agents, qui deviendra obligatoire au 1er janvier.
- Une délibération précédente avait déjà été prise sur ce sujet et envoyée au Centre de Gestion (CDG) pour validation par le comité technique.
- Le comité technique a rendu un avis favorable le 25 novembre.
- La délibération actuelle a pour but d'acter formellement cette validation pour permettre la mise en place au 1er janvier.
- La participation de l'employeur est fixée à 23 €, ce qui correspond à la moyenne départementale, le minimum étant de 15 €.
- Il est précisé que cette participation ne concerne pas les retraités, bien qu'ils aient la possibilité d'adhérer à la mutuelle proposée.

La convention de participation à la mutuelle des agents est approuvée à l'unanimité. - Cette décision était nécessaire avant le 1er janvier.

Nouvelle redevance pour le système d'assainissement collectif.

- Le conseil discute de la redevance pour la performance du système d'assainissement collectif, reversée à l'agence Adour-Garonne, pour l'année 2026.
- Le tarif de base est fixé par Adour-Garonne à 0,25 € hors taxe par mètre cube.
- La commune doit appliquer un coefficient correcteur de 0,3 pour refacturer cette part aux usagers raccordés à la station d'assainissement de Sarroux.
- Le montant à refacturer aux usagers sera donc de 0,075 € hors taxe par mètre cube ($0,25 \text{ €} \times 0,3$).
- Il est noté que le tarif de base précédent était de 0,105 €, indiquant une baisse du tarif de base de la redevance.
- La facturation de l'assainissement sur le lotissement de Sarroux comprend un forfait annuel de 75 € et un tarif de 1 € par mètre cube consommé, sur lequel vient s'ajouter la redevance Adour-Garonne.

La nouvelle tarification de la redevance d'assainissement, basée sur un tarif de base de 0,25 €/m³ et un coefficient de 0,3 est approuvée à l'unanimité.

Provision en prévision d'un possible remboursement de la taxe hydroélectrique.

- Le conseil doit prendre une décision modificative budgétaire concernant les allocations compensatrices de taxes foncières des barrages hydroélectriques.
- Les finances publiques ont alerté sur un possible trop-perçu de 12 456 € que la commune pourrait avoir à rembourser.
- Pour anticiper cette demande, il est proposé de provisionner ce montant.
- L'alternative serait de ne rien faire et de risquer de ne pas avoir les fonds sur le bon chapitre budgétaire si le remboursement est réclamé, ce qui nécessiterait une délibération en urgence.
- Le conseil juge plus prudent de provisionner la somme, même s'il espère ne pas avoir à la rembourser.

La constitution d'une provision de 12 456 € pour couvrir un possible remboursement de taxe hydroélectrique est approuvé à l'unanimité.

Questions diverses.

- Aucune question diverse n'est soulevée par les membres.

La séance du conseil municipal est clôturée à 21h30.

Vu pour être affiché le 22 décembre 2025, prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NUMERO	OBJET	Sens du vote
17-12-2025-1	Construction d'un columbarium au cimetière de Vaux.	Unanimité
17-12-2025-2	Convention de participation à la protection sociale complémentaire (santé) proposée par le CDG 19.	Unanimité
17-12-2025-3	Nouvelle redevance pour le système d'assainissement collectif.	Unanimité
17-12-2025-4	Provision en prévision d'un possible remboursement de la taxe hydroélectrique.	Unanimité

Le Maire, Jean-Paul ALPHONSOUT